



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1060
3 octobre 2008

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

**COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE**

Cinquante-neuvième session
Genève, 6-10 octobre 2008
Point 5 de l'Ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Rapport de la quarante-deuxième réunion du Comité permanent
(24-26 juin 2008)**

Rapport du Comité permanent*

I. INTRODUCTION

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Boudewijn van Eenennaam (Pays-Bas), ouvre la réunion. Il souhaite une chaleureuse bienvenue au quatre nouveaux membres du Comité exécutif : Bénin, Luxembourg, Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine, suite à leur élection par le Conseil économique et social en avril 2008.
2. Le statut d'observateur aux réunions du Comité permanent, pour la 59^e session du Comité exécutif d'octobre 2007 à octobre 2008, a été accordé aux Etats suivants, qui en avaient fait la demande : Bolivie, Honduras, Mauritanie, Niger, Pérou et Uruguay.
3. Les séances du mercredi et du jeudi de la 42^e réunion du Comité permanent ont été présidées par le Vice-Président, S.E. l'Ambassadeur Laura Thompson Chacón (Costa Rica).
4. Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, le Président présente un rapport sur sa mission en Jordanie et en République arabe syrienne en mai 2008. Un exemplaire du rapport a été mis à la disposition des délégations.

* Rapport adopté par le Comité permanent lors de sa 43^e réunion les 23 et 24 septembre 2008.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-DEUXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT

5. L'ordre du jour de la réunion (EC/59/SC/CRP.8/Rev.1) est adopté.

III. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUARANTE ET UNIEME REUNION DU COMITE PERMANENT

6. Le Rapport de la 41^e réunion du Comité permanent (EC/59/SC/CRP.7) est adopté, sous réserve de l'insertion après le paragraphe 33 d'un paragraphe additionnel (après concertation).

IV. PROTECTION INTERNATIONALE

7. Le Haut Commissaire assistant chargé de la protection ouvre le débat sur la protection internationale, soulignant la nécessité pour le HCR et ses partenaires d'établir un équilibre juste dans la réponse au mélange explosif de défis mondiaux. Rappelant la contribution importante de l'Agenda pour la protection dans l'amélioration de l'environnement de protection, elle souligne néanmoins que son potentiel n'est pas encore totalement exploité. Le Haut Commissaire assistant demande aux Etats, à qui il incombe au premier chef de fournir une protection aux réfugiés, de favoriser les efforts collectifs, notamment en établissant un rapport sur leurs propres dilemmes et stratégies. En conclusion, elle fait quelques brefs commentaires sur le Dialogue du Haut Commissaire qui a pour but de jeter les bases d'une réflexion et de l'établissement de priorités face aux défis contemporains de protection.

A. La Note sur la protection internationale

8. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale présente la Note sur la protection internationale (EC/59/SC/CRP.10), qui, cette année, souligne les liens entre le droit des réfugiés et les droits de l'homme. Dans sa conclusion, le Directeur demande une réflexion sur les moyens de mieux intégrer la protection des réfugiés dans les droits de l'homme.
9. Les délégations félicitent le HCR pour la qualité de la Note. Bon nombre d'entre eux se déclarent préoccupés par le nombre croissant des réfugiés et des déplacés internes et certains demandent un éclaircissement sur le terme « personnes dans une situation assimilable à celle de réfugié ». Plusieurs orateurs déclarent qu'eu égard aux questions de protection dans les mouvements de protection mixtes, le HCR devrait rester concentré sur ses responsabilités statutaires en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile ; toutefois, d'autres sont d'avis qu'une assistance doit être fournie à tous et que les droits humains ne devraient pas être subordonnés aux politiques de migration. Concernant la lutte contre le trafic de personnes, plusieurs délégations proposent une coopération plus étroite avec les partenaires régionaux et la société civile, afin de garantir que les victimes aient accès à des solutions.
9. Tout en se félicitant du Manuel du HCR sur la protection des femmes et des filles, plusieurs délégations réitèrent la nécessité de continuer à accorder l'attention qui leur est due aux besoins spécifiques des femmes et des filles, notamment en appuyant davantage la formation en matière de réponse à la violence sexuelle et sexiste.

10. En réponse aux défis cruciaux que lance l'augmentation des prix alimentaires, le HCR est encouragé par le fait qu'il travaille en partenariat encore plus étroit avec le Programme alimentaire mondial et les gouvernements. Les délégations demandent que des efforts plus intenses soient déployés pour fournir des moyens d'existence aux réfugiés et aux autres personnes déplacées.

11. Les délégations réitèrent l'importance de respecter le principe du non-refoulement. Plusieurs délégations posent des questions quant aux progrès concernant la politique sur les réfugiés urbains. Eu égard à la politique et à la législation sur l'asile élaborée en Europe, plusieurs délégations regrettent certaines incohérences aboutissant à l'inégalité des conditions de protection au sein de l'Union européenne.

12. Reconnaissant que les difficultés à trouver des solutions aux dizaines de millions de personnes déplacées dans le monde exigent différents types d'interventions, de calendriers et de partenariats, les délégations se félicitent du choix des situations de réfugiés prolongées comme thème du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en 2008. Les nouveaux développements dans la mise en œuvre de solutions durables à certaines situations de réfugiés prolongées sont louées ; toutefois, les pays hôtes rappellent au Comité qu'il convient de débloquer un financement supplémentaire pour veiller à ce que ces solutions soient durables. Plusieurs délégations membres se félicitent de l'examen des conclusions par le Comité exécutif et du travail accompli concernant la conclusion générale ainsi que de l'élaboration d'un Plan de travail pluriannuel pour refléter l'aboutissement de ces efforts de réforme.

13. Le Haut Commissaire assistant répond que le nombre croissant de personnes relevant de la compétence du Haut Commissaire est dû à certains changements au niveau des statistiques. Elle assure les délégations que dans des situations migratoires mixtes, le HCR continuera de se concentrer sur les réfugiés et les personnes relevant de sa compétence et qu'il travaillera en partenariat avec d'autres institutions sur différents aspects de ces défis. Néanmoins, elle souligne que les activités du HCR incluent l'identification de personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le cadre de mouvements migratoires mixtes ainsi que la promotion de systèmes soucieux de la protection. Concernant la définition des personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle de réfugié, elle suggère que l'on en discute dans une instance distincte.

14. Le Directeur se félicite de l'appui aux efforts faits dans la Note pour considérer la protection des réfugiés dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il prend acte d'un certain nombre d'autres questions soulevées par les délégations et annonce que la politique sur les réfugiés urbains devrait être publiée en août 2008.

B. L'Agenda pour la protection

15. Le Haut Commissaire assistant chargé de la protection présente le document EC/59/SC/CRP.12 ainsi que les matrices de rapports que le HCR a diffusé pour aider les pays à faire état des progrès accomplis au cours de 5 ans de mise en œuvre de l'Agenda. Elle encourage les Etats à fournir des contributions pour permettre l'établissement d'un rapport consolidé, comme le demande le Comité exécutif. Le rapport pourrait également servir de base aux discussions sur des questions nationales avec la société civile.

C. Rapport intérimaire sur la réinstallation

16. Le Directeur adjoint de la Division des services de protection internationale présente le Rapport intérimaire sur la réinstallation (EC/50/SC/CRP.11). Il souligne les principales réalisations de ces dernières années, notamment l'augmentation importante au niveau des présentations de cas de réinstallation, des départs et de la participation des Etats dans les activités de réinstallation mondiale. Il attire particulièrement l'attention sur les accords signés par le HCR/l'Organisation internationale pour les migrations et la Roumanie et les Philippines afin de faciliter l'évacuation des réfugiés dans une situation à risque et leur fournir une protection temporaire en attendant la réinstallation. Le HCR a continué à demander aux Etats et aux organisations non gouvernementales de renforcer le partenariat et le dialogue pour trouver des solutions aux défis complexes.

17. Un certain nombre de délégations félicitent le HCR pour ses réalisations dans le domaine de la réinstallation et se réjouit des efforts déployés par les Etats de réinstallation, y compris 13 nouveaux pays ayant offert des places ou ayant manifesté un intérêt dans ce sens. Certains pays de réinstallation traditionnels s'engagent à fournir un appui technique et des dispositifs de jumelage à l'appui de ces efforts et bon nombre d'entre eux réitèrent leur appui à la réinstallation en tant qu'instrument de protection clé et solution durable. De nombreux appels sont lancés pour que la réinstallation soit utilisée de façon plus stratégique et pour qu'une priorité toute particulière soit accordée à ceux qui sont le plus nécessiteux, notamment pour veiller à ce que les femmes courant des risques élevés constituent au moins 10 pour cent des cas présentés.

18. Certaines délégations demandent des explications supplémentaires concernant la méthodologie utilisée pour identifier le nombre de cas recensés comme ayant besoin de réinstallation qui est passé à 565 000. D'autres se déclarent préoccupées du fait que l'augmentation n'a pas été suivie de places mises à disposition par les pays de réinstallation ; toutefois, certains pays s'engagent à accroître leurs quotas et des encouragements sont lancés pour jeter un pont entre les besoins de réinstallation et la capacité des Etats de réinstallation.

19. Le Directeur adjoint se déclare heureux des commentaires positifs et des offres d'appui de la part des délégations. Il répond aux questions concernant l'identification des besoins, rappelant que l'introduction de l'instrument d'enregistrement *proGres* et les initiatives visant à intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité ces dernières années ont permis d'étendre l'évaluation des besoins de réinstallation : en conséquence, il prévoit la nécessité d'une planification pluriannuelle. Bien que la réinstallation puisse être considérée comme onéreuse, ce coût doit être mis en regard des dépenses que représentent la protection et l'assistance des réfugiés dans les situations prolongées. Le HCR s'efforce d'inciter les pays de réinstallation à travailler avec les Etats d'accueil dans les situations prolongées, telles que la République islamique d'Iran et le Soudan afin de mettre au point des quotas de réinstallation. Tout en prenant acte des commentaires concernant l'importance de l'intégration couronnée de succès dans le pays de réinstallation, le Directeur adjoint lance une mise en garde selon laquelle il ne faut pas en faire un critère pour les décisions de réinstallation.

V. POLITIQUE DE PROGRAMME/PROTECTION

A. Situations de réfugiés prolongées : réexamen de la problématique

20. Ouvrant le débat sur les initiatives renouvelées du HCR pour trouver des solutions aux situations aux situations prolongées, comme l'expose le document EC/59/SC/CRP.13, le Haut Commissaire assistant chargé de la protection demande au Comité permanent d'encourager et d'appuyer ses efforts. Les principaux objectifs sont de permettre des discussions intéressantes et orientées vers la politique avec les partenaires du HCR concernant les raisons des situations prolongées et les possibilités de solutions ; susciter l'intérêt et élargir l'éventail des compétences dans les efforts concertés pour trouver des solutions et se concentrer sur des situations particulières offrant des perspectives de progrès. Comme l'indique le document, cinq situations se prêtent à un regain d'activités du fait de leur potentiel de progrès. Le Haut Commissaire assistant rappelle au Comité que les situations de réfugiés prolongées, y compris les questions relatives aux réfugiés urbains, feront l'objet du Dialogue du Haut Commissaire en décembre 2008.

21. Bon nombre de délégations s'expriment sur cette question, se félicitant du nouvel accent mis sur les situations prolongées et se réjouissent des derniers développements ainsi que des initiatives de collaboration, notamment eu égard aux exemples d'intégration sur place en République-Unie de Tanzanie et en Afrique de l'Ouest. Regrettant que la moitié des réfugiés du monde se trouve dans des situations de réfugiés prolongées, plusieurs délégations notent qu'il convient d'établir un équilibre entre la recherche de solutions durables et les efforts faits pour régler la situation actuelle, y compris en préparant et en réorientant les réfugiés pour des développements futurs. D'autres délégations demandent des plans de travail concrets pour chacune des cinq situations prioritaires ainsi que l'identification de situations ayant des dimensions régionales et pouvant faire l'objet d'un plan d'action global. Les services d'éducation, de santé et sociaux, ainsi que des stratégies d'autosuffisance sont importants, de même qu'un financement adéquat pour appuyer les programmes d'intégration et d'autosuffisance sans oublier les mesures visant à garantir la coexistence pacifique avec les communautés locales et à promouvoir des pratiques durables pour contrer l'impact environnemental des camps de réfugiés.

22. Certaines délégations remettent en cause une suggestion faite dans le document selon laquelle le statut de migrant légal pour certains groupes de réfugiés pourrait offrir une solution provisoire ou de rechange. Quelle que soit la solution recherchée, plusieurs délégations rappellent que le partenariat, y compris l'initiative « Unis dans l'action » devrait jouer un rôle essentiel. Le choix du thème « situations de réfugiés prolongées » pour la conclusion du Comité exécutif fait l'objet d'un large appui.

23. Le Haut Commissaire assistant remercie le Comité pour le vif intérêt et l'appui des délégations concernant ce thème. Elle prendra les commentaires en considération dans l'examen de la stratégie présentée dans le document et le HCR est réceptif à l'idée de travailler avec les pays pour faire avancer les solutions. Des mécanismes d'évaluation sont prévus et le HCR comprend l'importance de faire participer les pays d'asile ainsi que les réfugiés dans toutes les phases de la planification. Le Haut Commissaire assistant confirme que les questions relatives aux réfugiés urbains seront incluses dans l'examen des situations de réfugiés prolongées lors du

Dialogue du Haut Commissaire en décembre. Elle répond à plusieurs questions concernant des situations spécifiques et le choix de cinq situations pilotes et indique que d'autres pays pourraient être ajoutés selon l'évolution de la situation. Sur la question d'envisager la migration en tant qu'option possible pour certains réfugiés, le Haut Commissaire assistant explique qu'il s'agit simplement d'une indication, d'une réflexion préliminaire actuelle sur les moyens d'optimiser le potentiel de cette option pour les réfugiés.

B. Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité

24. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale présente le Rapport sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (EC/59/SC/CRP.14). Il souligne que l'un des objectifs clés consiste à identifier et mettre en œuvre des actions ciblées pour s'attaquer aux inégalités et appuyer l'autonomisation et la protection des groupes faisant l'objet d'une discrimination, en particulier les femmes et les filles dans les situations à risque. Le Directeur fait allusion aux réalisations et aux défis mentionnés dans le rapport et le cadre d'obligation redditionnelle.

25. Les délégations félicitent le HCR pour les progrès accomplis. Certains expriment l'espoir de voir le Haut Commissariat continuer à privilégier cette stratégie et que des ressources suffisantes seront débloquées à cette fin. Plusieurs délégations soulignent la nécessité de la participation et de l'appui de la direction et posent des questions sur le plan d'action en la matière. Une délégation demande la nomination d'un nombre plus élevé de femmes aux postes clés de la hiérarchie du HCR, estimant que cela pourrait renforcer l'application de cette politique. Deux délégations demandent au HCR d'accorder une attention plus grande aux personnes handicapées parmi les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence.

26. Le Directeur réaffirme que la mise en œuvre de la politique relative à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité reste une stratégie clé pour le HCR et souligne l'importance de la formation ainsi que la contribution des partenaires, notamment les ONG, sur la prochaine évaluation de cette politique et sur l'élaboration du plan d'action. Il note que cette politique est utilisée pour élaborer une évaluation participative dans les situations où l'approche modulaire est adoptée.

27. Le Haut Commissaire adjoint intervient sur la question de la parité et estime qu'il n'est pas satisfait de la situation qui prévaut actuellement en la matière du HCR. Le défi reste le pourcentage élevé de départs parmi les femmes, essentiellement dû au système de roulement et à la présence de nombreux lieux d'affectation n'acceptant pas les familles. Il confirme également qu'il est improbable que l'objectif des Nations Unies concernant une parité à tous les niveaux en 2010 soit atteint ; toutefois, le HCR continuera de fournir des efforts dans ce sens.

C. Politiques et interventions en matière de VIH/sida

28. Le Chef de la section de la santé publique et du VIH présente le document de séance EC/59/SC.CRP.15, y compris le nouveau plan stratégique VIH/sida pour 2008-2012. Globalement, l'accès aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH s'est amélioré et le HCR a réalisé la couverture intégrale des interventions de prévention essentielles

dans les opérations en faveur des réfugiés où il a coordonné les services de santé, du VIH, et communautaires. Le HCR a participé à plusieurs instances de coordination sur le VIH/sida, tant au sein du système des Nations Unies qu'au niveau des initiatives régionales. Toutefois, de nombreux défis se posent encore, notamment concernant l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux des pays hôtes.

29. Les délégations affirment leur appui aux activités de concertation du HCR dans ce domaine et reconnaissent les progrès accomplis. Elles expriment leurs préoccupations du fait que le traitement anti-rétroviral n'est pas disponible gratuitement dans les zones accueillant des rapatriés et s'inquiètent de voir une discrimination à l'égard des patients séropositifs de la part de certains pays de réinstallation. Plusieurs délégations soulignent l'importance des partenariats, notamment avec les interlocuteurs nationaux ainsi que l'inclusion du VIH/sida dans un programme global de santé de la reproduction. Une délégation demande qu'une attention plus soutenue soit accordée à l'impact du VIH/sida sur les enfants.

30. Le HCR reconnaît un certain nombre des problèmes actuels épinglés par les délégations. Une évaluation extérieure de l'ensemble des activités de santé publique est prévue pour 2009.

D. Progrès concernant l'intégration des problèmes relatifs aux déplacés internes (DI)
dans le plan de travail du HCR concernant les opérations en faveur des DI

31. Le Conseiller principal pour les DI présente le plan visant à intégrer les activités conduites par le HCR en faveur des DI ainsi que les plans de travail pour les opérations en leur faveur en 2008-2009 (EC/59/SC/CRP.16). Il rappelle qu'au cours des trois dernières années, le HCR a travaillé avec ses partenaires au sein du Comité permanent interinstitutions (CPI) pour mettre sur pied l'approche modulaire et répondre aux besoins d'assistance et de protection des DI. Il exprime également sa satisfaction devant l'appui fourni par les membres du Comité exécutif, malgré les réserves de certains concernant le rôle du HCR à cet égard. Comme l'a demandé le Comité, les activités en faveur des DI ont été rationalisées et le document de séance décrit les principales réalisations ainsi que les problèmes résiduels.

32. La plupart des orateurs déclarent appuyer le rôle du HCR concernant les DI et les progrès accomplis dans le processus de rationalisation. Plusieurs délégations soulignent l'importance d'éviter les doublons au niveau structurel et l'une d'entre elles remet en question la capacité du HCR à mobiliser les ressources additionnelles requises. Un certain nombre de délégations réitèrent l'importance de la souveraineté de l'Etat et adoptent la position selon laquelle le rôle du HCR en faveur des DI doit appuyer les efforts déployés par les gouvernements. Certaines préoccupations sont soulevées quant aux chiffres utilisés pour les différentes opérations par pays et quant aux raisons pour lesquelles le HCR ne sait pas appuyer sur les chiffres gouvernementaux officiels. Les délégations demandent également d'autres informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et concernant l'évaluation interinstitutions ; comment le HCR a l'intention de travailler dans les situations où les DI et les réfugiés sont mêlés ; comment les coûts liés aux DI seraient pris en compte dans la nouvelle structure budgétaire ; et une définition du concept « de fournisseur de dernier recours » ainsi que des coûts récurrents concernant les responsables de modules globaux.

33. Le HCR admet que la coordination avec les gouvernements est fondamentale dans toutes les activités conduites pour fournir une protection et une assistance aux DI. Eu égard aux dispositifs internes de travail pour couvrir les questions liées aux DI suite au retrait de l'équipe consultative sur les DI prévu pour décembre 2008, une réorganisation est en cours pour confier les responsabilités concernant les DI aux Divisions des services de la protection internationale et des services opérationnels, les questions liées au CPI restant du domaine de compétence de la Division des relations extérieures (comme le précise le document EC/59/SC/CRP.16). Le Haut Commissaire adjoint explique que la question des coûts récurrents a été discutée avec l'Office pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ainsi qu'avec les donateurs afin de trouver une définition commune. L'OCHA prépare également un document sur la question du « fournisseur de dernier recours ». Des réponses plus précises sur les « zones grises » dans la nouvelle structure budgétaire seront fournies au Comité en septembre afin de montrer plus clairement comment le HCR se propose de résoudre les problèmes liés à la budgétisation concernant différents groupes de population pris en charge.

VI. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

34. Le Directeur adjoint a.i. de la Division des services opérationnels informe la réunion des questions relatives à la sûreté et la sécurité du personnel, y compris l'insécurité des réfugiés. Plus de 40 pour cent du personnel du HCR travaille dans des environnements à haut risque et, depuis 2004, des ressources additionnelles ont été allouées aux activités liées à la sécurité. Le HCR travaille en étroite collaboration avec d'autres services et organismes des Nations Unies pour garantir la coordination adéquate de la gestion de la sécurité. Le HCR se félicite d'un mécanisme plus efficace en matière de sécurité interinstitutions mais estime que le système de gestion de la sécurité des Nations Unies doit accorder davantage d'attention aux préoccupations spécifiques du HCR du fait de son mandat, notamment la protection physique des personnes prises en charge. Le Directeur adjoint informe également la réunion de l'évaluation globale de la vulnérabilité aux explosions menée à bien suite à l'attentat ayant visé les locaux des Nations Unies à Alger en décembre 2007.

35. Les délégations se félicitent des efforts du HCR pour améliorer la sécurité du personnel et des populations prises en charge, notamment concernant la conformité avec les MOSS et l'inclusion des partenaires au niveau de la formation à la sécurité, et a pris note de l'augmentation correspondante des coûts ainsi que de la nécessité d'apporter un appui supplémentaire. Plusieurs délégations condamnent les récentes attaques contre les locaux et les agents des Nations Unies et lancent un appel pour que les Etats reconfirmen leur respect de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies. Une délégation demande davantage d'informations sur la façon dont le HCR travaille avec les partenaires extérieurs aux Nations Unies concernant les questions de sécurité. Une délégation fait remarquer que le rapport Brahimi ne se limite pas à l'Algérie mais couvre le monde entier.

36. Le HCR confirme la grande importance qu'il attache à ces activités concernant la sécurité des partenaires extérieurs aux Nations Unies, moyennant le partage d'informations et la formation conjointe. Bien qu'il soit souvent difficile de quantifier les besoins pour limiter les risques évolutifs et gérer les normes de sécurité, le HCR calcule actuellement les coûts réels et additionnels, information qui sera communiquée au Comité. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des risques locaux.

VII. GESTION, CONTROLE FINANCIER, CONTROLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

A. Actualisation du processus de changement de structure et de gestion

37. Le Haut Commissaire adjoint exprime sa vive reconnaissance aux Etats membres pour leur appui constant au processus de réforme. Il souligne les réalisations et reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier eu égard au recrutement, aux affectations et aux promotions, à la planification des carrières, ainsi que concernant la problématique du personnel en attente d'affectation.

38. Le Directeur de la structuration et de l'administration organisationnelles informe ensuite le Comité des examens sur le terrain et au Siège, de la décentralisation, de la régionalisation et de la gestion basée sur les résultats.

39. Les délégations exhortent le HCR à faire avancer l'étude du Siège. Tout en se déclarant satisfaites des progrès accomplis à ce jour en matière de réformes, certaines délégations demandent à être tenues informées des nouvelles initiatives en matière de délocalisation ainsi que des mesures prises concernant les titulaires de contrat permanent pouvant être touchés par la réforme. Une délégation encourage la constitution de capacités locales. Une autre délégation demande des discussions sur l'impact de ces changements au plan budgétaire. Concernant la décentralisation et la régionalisation, les délégations demandent instamment au HCR de rendre des comptes de façon plus transparente. Eu égard à la gestion basée sur les résultats, les délégations soulignent l'importance de former le personnel à l'utilisation du nouveau logiciel *Focus*.

40. Le Directeur assure les délégations de l'engagement du HCR à la transparence vis-à-vis des membres du Comité exécutif, du personnel et des ONG partenaires. Il annonce également que le Conseil du personnel ainsi que l'ensemble du personnel seraient encouragés à participer à la deuxième enquête générale sur le personnel du HCR lancée à la fin de juillet. En réponse à une question concernant la participation des partenaires à l'étude de terrain, il explique que seuls ceux qui ont reçu des fonds du HCR y participent. Le Directeur annonce que le HCR a l'intention d'adopter un cadre d'obligation redditionnelle au cours des prochains mois afin de renforcer le mandat des Bureaux régionaux. Il confirme également qu'une priorité a été accordée à la nomination d'Administrateurs nationaux pour veiller à la continuité et à la capacité nationale des Bureaux sur le terrain.

B. Financement des engagements liés aux prestations à et après la cessation de service

41. Le Contrôleur présente la note d'information sur le financement des engagements liés aux prestations à et après la cessation de service comprenant un aperçu des mécanismes de financement étudiés ou déjà utilisés dans d'autres organisations des Nations Unies.

42. Une délégation se demande si les contributions non affectées sont utilisées pour défrayer les coûts du système actuel de paiement « au fur et à mesure » et suggère un prélèvement sur l'ensemble des contributions pour couvrir ces coûts à l'avenir. Une autre délégation reconnaît

que le système actuel est inadéquat, particulièrement compte tenu du vieillissement des effectifs. Il est également suggéré aux organisations d'étudier l'impact sur leurs programmes du financement des engagements liés aux prestations à et après la cessation de service.

43. Le Contrôleur répond qu'un prélèvement de huit pour cent a déjà été rejeté par l'Assemblée générale et que l'Organisation des Nations Unies prépare un rapport incluant une proposition de financement qui sera présenté à la 63^{ème} session. Le HCR s'inspirera de la décision prise par les Nations Unies et entre-temps continuera à effectuer les paiements « au fur et à mesure ».

VIII. BUDGETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

44. Le Haut Commissaire adjoint présente le point de l'ordre du jour concernant le budget et le financement. Il fait allusion aux effets surprenants des fluctuations des taux de change qui ont créé une confusion quant à la proposition du HCR de demander l'autorisation du Comité pour augmenter l'autorisation de dépenses dans le cadre du budget actuel. Il explique que les variations des taux de change se sont traduites par la perte de 50 millions de dollars E.-U. qui doit être compensée au niveau du budget. Les prix alimentaires ont également augmenté de 12 millions et les prix des combustibles de 8 millions. La Réserve des opérations doit donc être augmentée afin de couvrir des besoins supplémentaires de l'ordre de 35 à 35 millions. En conséquence, le HCR demande au Comité d'approuver une augmentation du Budget-programme annuel de 2008, telle que présentée dans le projet de décision annexé au document de séance EC/59/SC/CRP.9.

A. Rapport global sur les activités en 2007

45. Le Directeur de la Division des relations extérieures présente le rapport global sur les activités en 2007, attirant l'attention sur des politiques clés et des problématiques spécifiques. Le rapport de 2007 s'efforce de quantifier l'impact des ressources additionnelles mises à disposition pour les opérations du fait de la réforme.

46. Les délégations se félicitent de ce rapport et disent qu'il s'agit là d'un instrument clé. Les suggestions d'amélioration incluent un surcroît d'informations sur : les réalisations par rapport aux objectifs de performance en ventilant les données par sexe et âge ; les contributions du HCR à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; les évaluations ; les politiques et les programmes, notamment dans les environnements urbains ; et le financement dans le secteur privé.

47. Le Directeur prend note des commentaires et des suggestions pour les rapports ultérieurs.

B. Mise à jour sur les progrès vers la quantification des besoins globaux

48. Le Haut Commissaire adjoint rappelle la contradiction entre le budget actuel et la situation financière ainsi que les sérieux écarts au niveau des ressources mises à disposition pour protéger et assister les personnes prises en charge : le HCR a donc lancé une initiative d'évaluation des besoins globaux. Les premiers résultats tirés des données recueillies dans huit pays ne donnent qu'une estimation partielle de la situation à ce stade. Les contraintes politiques

pour avoir accès aux populations prises en charge ont limité la portée des résultats et il faudra davantage d'analyse. Néanmoins, les lacunes identifiées montrent déjà que les programmes examinés sont sous-financés de l'ordre de 48 millions de dollars E.-U. et le Haut Commissaire adjoint a proposé d'ajouter ce montant à la part de 2009 du budget biennal 2008-2009 déjà approuvé par la 58^{ème} session du Comité exécutif en octobre 2007. Toutefois, il assure le Comité que ces fonds ne seront pas dépensés jusqu'à ce que le HCR soit certain de les avoir à disposition. Au-delà de 2009, le HCR a l'intention d'élargir l'initiative d'évaluation des besoins globaux à l'ensemble de l'organisation pour la période biennale 2010-2011. Les requêtes budgétaires futures reflèteront cette augmentation dans les besoins reconnus, qui seront échelonnés sur une période de trois à cinq ans et le Haut Commissaire adjoint espère que la communauté donatrice y répondra de façon adéquate.

49. Tout en regrettant qu'une information supplémentaire n'ait pas été fournie dans un rapport antérieur à la réunion, un certain nombre de délégations appuient l'initiative et prennent note de l'augmentation prévue au niveau du budget de 2009. Les délégations se réjouissent d'une information plus détaillée à la 43^{ème} réunion du Comité permanent de septembre, notamment sur les résultats actualisés et sur la façon dont l'évaluation globale s'harmonise avec d'autres instruments d'évaluation de besoins.

C. Mise à jour sur les Budgets-programmes et le financement en 2007 et 2008,
y compris une proposition d'augmentation du Budget-programme annuel en 2008

50. Le Contrôleur fournit une actualisation de la situation financière en 2007, de la situation actuelle en 2008 et de la proposition d'augmentation du Budget-programme annuel de 2008, telle que présentée dans le document de séance EC/59/SC/CRP.9 et expliquée par le Haut Commissaire adjoint dans sa présentation du point de l'ordre du jour. Elle fournit davantage de détails, ajoutant que le financement projeté pour 2008 devrait dépasser de 49,6 millions de dollars E.-U. la dotation approuvée par le Comité exécutif pour 2008. Les principales raisons de l'augmentation proposée du Budget-programme annuel de 2008 ont trait à la chute importante de la valeur du dollar E.-U. par rapport à la plupart des autres monnaies. Cela signifie que les activités approuvées par le Comité exécutif pour 2008 coûtent aujourd'hui davantage libellées en dollars des Etats-Unis qu'il y a une année. Le HCR prévoit d'ajuster les taux budgétaires pour les monnaies autres que le dollar E.-U. conformément aux objectifs et priorités actuelles de programme et a donc besoin de crédits additionnels.

51. Pour pouvoir répondre aux activités imprévues et à d'autres crises jusqu'à la fin de l'année, le mécanisme proposé consiste à reconstituer la Réserve des opérations aux 10 pour cent des activités programmées, ce qui porterait le Budget-programme annuel pour 2008 à 1 088,2 millions de dollars E.-U. L'augmentation budgétaire permettrait au HCR de couvrir de façon sélective les ajustements des taux budgétaires pour les monnaies non exprimées en dollars des Etats-Unis, l'augmentation des prix des carburants et d'autres augmentations sur la base des objectifs et priorités de programme actuels et lui permettrait également de répondre aux nouveaux besoins opérationnels jusqu'à la fin de l'année.

52. En réponse à une requête sur la façon dont le HCR établit ses priorités, notamment dans le contexte de l'évaluation des besoins globaux, le Haut Commissaire adjoint explique que le HCR a utilisé le processus d'examen à mi-parcours pour décider des opérations qui feraient

l'objet d'une compensation du fait des pertes de change. Toutes les pertes de change ne feraient pas l'objet d'une couverture et seuls les besoins les plus urgents seraient satisfaits.

53. Le Contrôleur conclut en faisant référence au Budget-programme annuel de 2009 actuellement révisé. Il est probable que le Budget sera augmenté pour tenir compte des nouveaux paramètres budgétaires, y compris l'actualisation de taux budgétaires, les augmentations de prix et les projections actuelles quant aux besoins opérationnels. Les résultats définitifs de cette opération seraient passés en revue par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et présentés à la 43^e réunion du Comité permanent en septembre.

54. Plusieurs délégations se déclarent satisfaites des explications claires fournies, faisant remarquer que le document de séance a été difficile à comprendre et qu'il convient de formuler de façon plus claire les questions importantes dans les documents ultérieurs. Un large accord se dessine sur l'augmentation budgétaire proposée et le projet de décision (annexe VI du document EC/59/SC/CRP.9) est adopté.

D. Programme du HCR dans le contexte des Nations Unies :
cadre stratégique proposé pour la période biennale 2010-2011

55. Les délégations prennent note du projet de programme du HCR qui s'insère dans le cadre stratégique des Nations Unies proposé pour la période biennale 2010-2011 et adopte le projet de décision contenu dans l'annexe I du document EC/59/SC/CRP.19. Le cadre stratégique global ferait l'objet de plusieurs examens au Siège des Nations Unies à New York avant d'être soumis à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour approbation fin 2008.

E. Conseil du personnel

56. Le Président nouvellement élu du Conseil du personnel s'adresse brièvement au Comité permanent.

IX. COORDINATION

57. L'Administrateur principal chargé des questions interinstitutions présente un descriptif des éléments qui constitueront la base de l'exposé du HCR à la session de fond du Conseil économique et social en 2008. Elle souligne l'appui du HCR au processus de réforme des Nations Unies, la coopération bilatérale avec différentes institutions des Nations Unies et internationales et fait quelques commentaires sur les différents aspects de la coordination et du partenariat avec les organisations non gouvernementales.

X. GOUVERNANCE

58. Un certain nombre de suggestions sont présentées concernant les thèmes éventuels de la Déclaration liminaire du Haut Commissaire à la 59^e session plénière du Comité exécutif. Ces suggestions seront transmises au Haut Commissaire.

59. Le Président propose une limite de cinq minutes aux déclarations lors de la session plénière afin d'impartir suffisamment de temps au débat et lance un appel aux délégations pour qu'elles gèrent au mieux le temps alloué.

XI. QUESTIONS DIVERSES

60. Plusieurs points sont soulevés, y compris une demande concernant le calendrier des consultations annuelles avec les Organisations non gouvernementales pour éviter le chevauchement avec une réunion du Comité permanent. On demande également des actualisations sur la stratégie de partenariat ainsi que sur les réponses du HCR aux évaluations. Deux délégations sont en faveur d'une matrice sur le site du HCR afin d'assurer le suivi des questions soulevées au sein du Comité permanent.

61. La Secrétaire prend acte des difficultés que pose l'organisation simultanée du Comité permanent et des consultations annuelles avec les ONG qui en 2009 se dérouleront selon le calendrier antérieur. Tout en rappelant que le Président assure généralement le suivi au début de chaque réunion du Comité permanent lorsque le rapport de la réunion antérieure est présenté pour adoption, la Secrétaire s'engage à examiner la possibilité de poster sur le site une matrice concernant la suite donnée aux points soulevés lors des réunions du Comité.

62. En l'absence d'autres questions, le Président prononce la clôture de la réunion.

Annexe I

LISTE DES POINTS EXIGEANT UN SUIVI

1. Insérer un paragraphe additionnel (à la suite du paragraphe 33) dans le document EC/59/SC/CRP.7
2. Fournir davantage d'informations à la 43^e réunion du Comité permanent (au titre du point 4 d) de l'ordre du jour sur l'intégration des questions relatives aux déplacés internes)
3. Fournir davantage d'informations sur l'actualisation des résultats de l'évaluation globale à la 43^e réunion du Comité permanent
4. Préparer une matrice à poster sur le site afin de faciliter le suivi des questions soulevées lors des réunions du Comité permanent

Annexe II

DECISION SUR
LES BUDGETS-PROGRAMMES GLOBAUX ET LE FINANCEMENT EN 2008

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa 58^e session sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1048), ainsi que ses discussions au titre du point relatif aux budgets-programmes et au financement lors de la 41^e réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays accueillant des réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif à sa 58^e session a approuvé un Budget programme annuel du HCR pour 2008 de 1 096,1 millions (dont une allocation de 34,8 millions du Budget ordinaire des Nations Unies et 10 millions pour les administrateurs auxiliaires) ;
2. *Note* que les fluctuations des taux de change, les urgences et les activités non anticipées ont augmentés les besoins budgétaires du HCR pour 2008 ;
3. *Approuve* une augmentation du Budget programme annuel du HCR pour 2008 d'un montant de 77,1 millions de dollars E.-U., portant le Budget-programme annuel révisé pour 2008 à 1 173,2 millions (dont un montant de 34,8 millions au titre du Budget ordinaire des Nations Unie et un montant de 10 millions au titre des administrateurs auxiliaires) ;
4. *Note* que les budgets-programmes supplémentaires en 2008 s'élèvent actuellement à 571,6 millions, dont un montant de 120,8 millions exclusivement consacré aux programmes en faveur des déplacés internes ;
5. *Reconnait* que les situations d'urgence et les activités imprévues en 2008 pourraient nécessiter une augmentation ou une expansion des programmes supplémentaires et des ressources supérieures à celles qui sont prévues au titre des budgets existants pour couvrir ces besoins ; et
6. *Exhorte* les Etats membres, à la lumière des besoins importants que doit satisfaire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à répondre dans un esprit de solidarité et de générosité et en temps voulu, à son appel de ressources pour couvrir le Budget-programme annuel révisé pour 2008 ainsi que les budgets-programmes supplémentaires de 2008.

Annexe III

DECISION SUR LE
PROGRAMME DU HCR DANS LE PROJET DE CADRE STRATEGIQUE
DES NATIONS UNIES POUR LA PERIODE 2010-2011

Le Comité permanent,

Prend note du document ci-joint *Programme 20 : Opérations de protection internationale et d'assistance en faveur des réfugiés et recherche de solutions durables les concernant* dans le cadre du Plan-programme biennal du Projet de Cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2010-2011.